

Plan de mobilité entreprise

Quelques idées



Promouvoir le vélo

Mettre en place un stationnement sécurisé, diffuser des « kit vélo », installer un local à vélo proposant quelques outils et services, des douches pour les cyclistes, créer une indemnité kilométrique « vélo », envisager l'achat d'une flotte de vélos à assistance électrique...



Focus sur les accès piétons

Améliorer les accès des bâtiments pour les piétons : aménagement de cheminements piétons, mise en place d'entrées plus directes...



Penser aux transports publics

Encourager l'utilisation des transports publics : adapter - en partenariat avec les opérateurs de transport - l'offre existante en termes de dessertes et de fréquences, participer financière aux abonnements, créer une navette d'entreprise pour quelques destinations très fréquentées, réaliser des achats de tickets de transports en commun, mieux informer sur l'offre de transports publics autour du site...



Aménager les horaires

L'aménagement des horaires de travail - répartition des heures d'arrivée et de départ des salariés en fonction de leurs souhaits et des besoins de l'entreprise, mise en place du télétravail... - est un excellent biais encore trop sous-estimé.



Raccourcir les distances

Encourager et accompagner vos salariés à habiter à proximité du lieu de travail ou des réseaux de transport en commun. En cas de circonstances exceptionnelles, mettre en place une garantie du retour à domicile pour les « alternatifs » : chèque-taxi, utilisation de voitures de service ou de vélos à assistance électrique...



Autopartage...

Organiser un service d'autopartage permet de mieux gérer les déplacements professionnels et peut offrir un service de mobilité ponctuel complémentaire hors horaires de travail. Il est possible de partager cette flotte de véhicules avec d'autres entreprises.



... Et covoiturage

Enfin, inciter au covoiturage : développer un service de mise en relation en interne ou avec d'autres entreprises proches du site, instaurer des places réservées aux « covoitureurs », créer un service de dépannage en cas d'indisponibilité exceptionnelle d'un conducteur ou des « chèques covoiturage ».